

Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

L'an deux mille vingt six

Le vingt mars

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FOURNIER Daniel, puis de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - Mme LINTZ Ghislaine - M. ECHARD Vincent - Mme RODRIGUEZ Noémie – M. FOURNIER Daniel - Mme GAURENNE Sylvie – M. GAURENNE Olivier - M. PINEDE Jean-Marie - Mme HEIDMANN Coralie - M. PALAU Christophe – Mme PAGES FONSGRIVE Emilie

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 16 mars 2026

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants,

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

CONSIDERANT que l'effectif légal du conseil municipal de Saint-Pierre Dels Forcats est de 11, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 3,

VU la proposition de monsieur le maire de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

... **DECIDE** de créer 3 postes d'adjoints au maire,

... **CHARGE** monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire
Pierre BLANQUE



2026 011

Objet de la Délibération :
Détermination du nombre d'adjoints

Extrait du registre